



Annulation d'un mariage d'un connjoin etranger

Par **temmar**, le **30/04/2008** à **16:08**

voila je me suis marier en algerie le 03 08 2008 jai fais venir mon marie , debut mars avec un visa c, jai fais la demande du premier titre de sejour de trois mois il la eu il va passer l'omi au debut de mois de mai depuis il a eu son recepisser de trois mois je le vois plus il a changer il est toujours cher ses soeurs je voulais passer mon permis il veut pas a chaque fois je lui demande quelque chose niete et maintenant il telephone meme pas alors je suis toujours chez mes parents je suis perdu jai telephoner a la prefecture ils mon repondu il faut attendre 1ans et 1 ans ça sera trop tard svp vous plait aider moi

Par **Nedj**, le **30/04/2008** à **19:53**

Apparemment il y a rupture de la vie commune et dans un cas comme celui là, la préfecture peut refuser de délivrer le titre de séjour à la personne concernée. Donc lors de votre rendez vous en préfecture pour la délivrance du titre de votre mari si vous refusez de signer le document qui atteste sur l'honneur que la communauté de vie n'a pas cessé, il ne pourra pas avoir sa carte

Par **Nedj**, le **30/04/2008** à **20:18**

Tout ce que vous pouvez faire c'est informer la Préfecture par courrier du changement de situation de votre vie maritale ensuite il appartiendra au Préfet de juger de l'opportunité du

retrait du titre

Par **Nedj**, le **01/05/2008 à 12:23**

De rien

Par **Jalila**, le **02/06/2008 à 15:51**

Sinon essaye d'aller au commissariat et tu leur dit qu'il a quitté les lieux et tu leur raconte l'histoire, qu'il ne vit plus avec toi..... et la ils vont te donner un papier comme quoi tu as déposé "une plainte" contre lui car il a quitté le domicile. À partir de ce papier, tu en fait une copie et tu l'envoie à la préfecture accompagné d'une lettre ou tu explique tout et tu formule ton souhait pour qui lui retire son titre de séjour...rnstp fais le vite car des gens pas honnete comme ca, il y en a plein et je ne les supporte plus